

9 Novembre 1959

68

Le Gestionnaire du Centre d'Accueil

à

867/SLD.

Monsieur le PREFET
Chef du Service
des Français Rapatriés d'Indochine
Palais de Chaillot - Aile Passy
PARIS 16^{ème}

J'ai l'honneur de vous rendre compte que le Poste de
Gendarmerie qui était installé dans le Centre , a été supprimé
depuis Samedi 7 Novembre 59 à 10 Heures .-

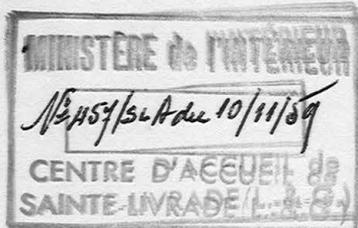


M. TURSAN.

SOUS-PRÉFECTURE
DE
VILLENEUVE-SUR-LOT

Le 9 Novembre 1959.

MB/JM



Le Sous-Préfet de Villeneuve-sur-Lot

à Monsieur le GESTIONNAIRE
du Centre d'Accueil

de

STE-LIVRADE-s/LOT.

Vu,
Le 10-11-59

A. J.
7. 11. 59

Comme suite à la visite que je vous ai
rendue le 30 Octobre dernier et à la conversation que
j'ai eue avec vous au sujet de l'éventuelle suppression
du poste de Gendarmerie installé au Centre, j'ai l'honneur
de vous faire parvenir, ci-joint, à titre d'information,
copie de la lettre de M. le Préfet en date du 6 Novembre
parvenue à mes Services le 7 Novembre.

LE SOUS-PREFET,

PREFECTURE
de
LOT-et-GARONNE

AGEN, le 6 Novembre 1959.

Cabinet du Préfet
PB/JC

LE PREFET de LOT-et-GARONNE
à Monsieur le SOUS_PREFET
de VILLENEUVE S/LOT.

OBJET : Situation dans les centres de Bias et Ste-Livrade
REFER.: v/rapport du 30 Octobre 1959.

Comme suite à votre rapport cité en référence, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de lever, à compter du 7 Novembre, l'ordre de réquisition que j'avais donné pour la surveillance des Centres de Bias et Ste-Livrade.

Vous trouverez ci-joint, copie de ma lettre de levée de réquisition adressée au Commandant de Gendarmerie.

Je vous serais obligé de bien vouloir informer de ces nouvelles dispositions, les Maires de Bias et Ste-Livrade, ainsi que les gestionnaires de ces deux centres d'accueil.

POUR LE PREFET,
le Chef de Cabinet,

Jacques TRORIAL.

COPIE

PREFECTURE
de
LOT-et-GARONNE

CABINET DU PREFET
—

LE PREFET DE LOT-et-GARONNE

à Monsieur le CHEF d'ESCADRON
Commandant le Groupement de
Gendarmerie de Lot-et-Garonne
à AGEN.

OBJET : Levée d'ordre de réquisition.

J'ai l'honneur de vous faire connaître
qu'il convient de lever, à compter du 7 Novembre 1959,
la réquisition que j'avais ordonnée pour la surveil-
lance des centres d'accueil de Bias et de Ste-Livrade.

Cette levée de réquisition intervient
sous réserve que :

- 1°/ des visites quotidiennes de la gendarmerie
soient rendues aux gestionnaires des centres,
- 2°/ soient réinstallés ces postes à la moindre
alerte, par réquisition.

COPIE

7 Septembre 1959

Le Gestionnaire du Centre d'Accueil

à

611/SLD.

Monsieur le Commandant
de la Compagnie de C.R.S. 73

BERGERAC (Dordogne)

Mon Commandant ,

Le Détachement de la C.R.S. 73 nous quittant ce jour, je tiens à vous faire connaître que je n'ai eu qu'à me louer de la conduite et de la tenue irréprochable de tout le Détachement stationné dans le Centre .

Je me félicite également de la franche et cordiale collaboration que m'a apportée Monsieur le Brigadier TAILLADE , Chef du Détachement de la C.R.S. 73 .

Veillez agréer, Mon Commandant, l'expression de mes sentiments distingués ./.

M. TURSAN



31 Juillet 1959

Le Gestionnaire du Centre d'Accueil

à

499 / SLD.

Monsieur le Commandant ⁷³
de la Compagnie de C.R.S. 125

PARIGUEUX BERGERAC

CoWay

Mon Commandant,

Le Détachement de la C.R.S. ⁷³ nous quittant ce jour, je tiens à vous faire connaître que je n'ai eu qu'à me louer de la conduite et de la tenue irréprochable de tout le Détachement stationné dans le Centre.

Je me félicite également de la franche ^{et cordiale} collaboration que nous ^{avons eue} ~~avons eue~~ avec Monsieur le Brigadier ~~HERNAN~~ ^{TAILLADE}, Chef du Détachement de la C.R.S. 125. ⁷³

Veuillez agréer, mon Commandant, l'expression de mes sentiments distingués ./.



20 Août 1959

Le Gestionnaire du Centre d'Accueil

à

566 / SLD

Monsieur le Commandant
de la Compagnie de C.R.S. 122-73

Boite Postale n° 516

BERGERAC
- LIMOGES -

(Hte Vienne) *(Bergerac)*

Mon Commandant,

Le Détachement de la C.R.S. 122 ayant été relevé le 19.8.59 par la Brigade de C.R.S. de Bergerac, je tiens à vous faire connaître que je n'ai eu qu'à me louer de la conduite et de la tenue irréprochable de tout le détachement stationné dans le Centre.

Je me félicite également de la franche collaboration que nous avons eue avec Monsieur le Brigadier, Chef du Détachement de la C.R.S.122

Veillez agréer, mon Commandant, l'expression de mes sentiments distingués ./.

M. Tursan
M. TURSAN.

